

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

60 % des maladies infectieuses sont d'origine animale



L'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA) a publié, il y a quelques mois, le tout premier rapport mondial sur la santé animale, intitulé : une propagation des maladies en mutation menace la sécurité alimentaire, le commerce et les écosystèmes.

KENYA

Les vétérinaires exigent l'interdiction du commerce des peaux d'ânes

La Kenya Veterinary Association (KVA) a lancé un appel solennel au gouvernement pour interdire totalement l'abattage des ânes destinés au commerce des peaux.

GRIPPE AVIAIRE, ÉLEVAGE INTENSIF, CLIMAT

Pourquoi le prix des œufs flambe aux Etats-Unis



Depuis quelques mois, le prix des œufs flambe aux Etats-Unis. En cause, une épidémie de grippe aviaire qui décime les élevages américains. Mais derrière cette crise qui pèse lourd sur le porte-feuille des consommateurs déjà affectés par l'inflation, certains experts pointent les conditions de production et les effets de la hausse des températures sur le développement du virus.



ÉLEVAGE *d'Afrique* **INFO**

Pour l'élevage, la pêche et les chaînes de valeur

N°064 du Mardi 02 au Lundi 08 Septembre 2025 - Prix: 500 Fcfa **Hebdomadaire**

CÔTE D'IVOIRE: PESTE PORCINE AFRICaine

Voici le point de la situation



CÔTE D'IVOIRE / SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Des agents vétérinaires formés sur les bonnes pratiques

Renforcer les capacités des agents des Services Vétérinaires en matière de gestion des urgences zoosanitaires et incidents alimentaires d'origine animale, tel était l'objectif de la formation organisée par la Direction des Services Vétérinaires et du Bien-être Animal (DSVBA) du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH), mardi 26 août 2025 à Abidjan.

Visant à améliorer la sécurité sanitaire et la protection de la santé publique en Côte d'Ivoire, cette formation permettra aux agents vétérinaires de maîtriser les principes fondamentaux de la gestion des urgences zoosanitaires, d'améliorer leurs compétences en détection, notification et évaluation des risques, de se familiariser avec les outils d'intervention, de comprendre les enjeux et les principes de la gestion des urgences zoosanitaires. Aussi, elle renforcera leur capacité quant à la maîtrise des procédures d'inspection et de contrôle des DAOA aux différentes étapes de la chaîne de production et de commercialisation, à l'amélioration de la surveillance sanitaire afin de

mieux identifier les dangers biologiques, à l'application des normes et réglementations en vigueur en matière d'inspection sanitaire des Denrées Animales et d'Origine Animale (DAOA), entre autres. En effet, les urgences zoosanitaires constituent un enjeu majeur pour la préservation de la santé animale, la sécurité sanitaire des aliments et la protection de la santé publique, a rappelé le Directeur des Services Vétérinaires et du Bien-être Animal, docteur Koné Vessaly. « Nous évoluons de plus en plus dans un contexte de rerudescence de maladies animales émergentes touchant également la sécurité sanitaire des aliments et la santé publique. Avec la mondialisati-



tion, les agents pathogènes circulent rapidement, souvent même avant l'apparition des symptômes. Les urgences sanitaires sont désormais plus fréquentes, avec l'apparition régulière d'épidémies majeures ». La rerudescence des maladies animales n'est pas sans conséquences tant pour les acteurs du secteur que pour l'Etat ivoirien.

« Entre 2021 et 2025 la Côte d'Ivoire a enregistré plusieurs épidémies majeures dont l'influenza aviaire A/H5N1 (2021-2023) entraînant l'abattage de 600 000 volailles et coûté 1,3 milliard FCFA ; la peste porcine africaine (2024-2025) a occasionné la perte de 108 000 porcs et 20 milliards FCFA. La détection d'un virus proche d'Ebola chez des

chauves-souris (2023), un cas humain de fièvre hémorragique de Crimée-Congo (2023), sept épisodes de TIAC ayant mené à 239 hospitalisations (2022-2023), et la mort de cinq chimpanzés de fièvre charbonneuse dans la forêt de Taï (2025) », a affirmé docteur Vessaly.

Par
Sandrine KOUADJO

GABON

Un forum national pour redynamiser la filière avicole

En prélude à l'application de la mesure d'interdiction des importations de poulets de chair au Gabon, le gouvernement a organisé du 25 au 26 août 2025, un forum national de concertation, a indiqué la presse locale.

Prévue en janvier 2027, cette mesure devrait stimuler les investissements dans la production locale, réduire la dépendance aux importations et renforcer la balance commerciale, à en croire le vice-président du gouvernement, Alexandre Barro Chambrier. Selon lui, l'importation de 55 000 tonnes de poulets de chair, contre seulement 4 000 tonnes produites localement occasionne une dépendance massive qui entraîne donc « une perte écono-



mique annuelle considérable, une vulnérabilité en matière de sécurité alimentaire, une fragilisation de l'emploi et un déséquilibre de la balance commerciale ». La ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement rural,

Odette Polo épouse Panzou a invité chaque entité à repenser de nouveau paradigmes pour éviter que les mesures prises restent lettres mortes. « Notre pays a trop souffert des grandes solutions inexploitables qui sont

restées au niveau des incantations. Il nous faut tirer les leçons des échecs passés en trouvant les meilleurs mécanismes et stratégies pour atteindre des résultats crédibles », a-t-elle indiqué. Au terme de deux jours de réflexion,

environ 200 participants ont produit une feuille de route nationale pour la souveraineté avicole (2025-2027), un plan d'action opérationnel (formation, financement, équipement), un pacte secteuriel multipartite, un tableau de bord d'indicateurs, définir un réseau « virtuel » de producteurs....

En mai dernier, le gouvernement avait décidé d'interdire l'importation de poulet de chair dès le 1er janvier 2027 à l'issue d'un Conseil des Ministres, et ce pour promouvoir la production avicole nationale et assurer la sécurité alimentaire. Les importations de poulets de chair dans le pays s'élèvent à 56 000 tonnes par an pour une valeur de 65 milliards de FCFA, selon les autorités.

Par MYNA

CÔTE D'IVOIRE / PESTE PORCINE AFRICAINE

La FAO et le MIRAH instruisent des journalistes

Des journalistes ivoiriens ont participé à un atelier sur la communication des risques liés à la peste porcine africaine (PPA) à Grand-Bassam.

Initiée par la Direction des services vétérinaires et du bien-être animal (DSVBA) et le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH), cette activité, qui s'est tenue du 28 au 29 août 2025, a bénéficié de l'appui financier et technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Renforcer les connaissances des journalistes sur la PPA, les former sur la communication des risques afin de contribuer efficacement à la sensibilisation des différentes cibles sur les enjeux liés à la PPA est l'objectif de cette activité. Représentant le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques, Sidi Touré, le directeur des services vétérinaires et du bien-être animal, Dr Kallo Vessaly a salué cette initiative qui vient à point nommé, puisqu'elle fait suite à la dernière crise sanitaire de la PPA en Côte d'Ivoire qui date de 2024. Face à cette crise le gouvernement a mis en place des mesures de riposte, notamment l'abattage de 108 000 porcs dans les localités touchées pour empêcher la propagation de la maladie, a indiqué le directeur de la DSV. Cependant,

dant elle a permis de mettre en lumière plusieurs insuffisances parmi lesquelles une communication insuffisamment structurée, qui a occasionné de facto les rumeurs et la désinformation. « C'est dans ce contexte que votre rôle, chers journalistes, devient central. Vous êtes les passeurs de l'information, les relais de la sensibilisation, les acteurs qui peuvent transformer des messages complexes en informations claires, compréhensibles et mobilisatrices pour les éleveurs, les consommateurs et le grand public », a-t-il indiqué, ajoutant que la communication est une arme stratégique dans la lutte contre la PPA. « Une information bien transmise peut sauver des milliers d'animaux, protéger des centaines d'exploitations et soutenir l'ensemble de la filière. À l'inverse, la désinformation peut aggraver les pertes, semer la panique et compromettre nos efforts de contrôle », a-t-il ajouté, souhaitant que ces deux jours de travaux aboutissent à des recommandations concrètes et applicables, « pour contribuer à bâtir un réseau de journalistes capables de soutenir durablement la prévention et la lutte contre la PPA et d'autres maladies animales prioritaires ».

Avant lui, le Représentant de la FAO en Côte d'Ivoire, Joseph Nyemah, a rappelé que l'Institution qu'il représente s'engage aux côtés de la Côte d'Ivoire ainsi que d'autres pays afri-



cains, pour réduire l'incidence de la PPA à travers son Projet de Coopération Technique (TCP/RAF/4003).

Rôles et responsabilités des médias

Il a relevé l'importance de cet atelier, notant qu'une information adéquate peut faire la différence dans la maîtrise rapide d'un foyer pour éviter la propagation de la Peste Porcine africaine. « Vous, journalistes, avez un rôle stratégique : informer, sensibiliser, alerter, tout en évitant la panique. Vous êtes les relais entre les services vétérinaires, les autorités, les éleveurs et le grand public. Et pour assumer ce rôle avec efficacité, vous avez besoin d'informations fiables, de connaissances techniques de base et d'outils de communication adaptés », a-t-il affirmé. La deuxième phase a été consacrée à des communications suivies de questions et d'échanges. Les journalistes ont

été d'abord instruits, par M. Konan Konan et Dr Oyetola Wilfried de la FAO, sur l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que ses actions en matière de santé animale avec un focus sur la lutte contre la Peste africaine en Côte d'Ivoire. Dr Zana Coulibaly, Chef de service de la santé des animaux aquatiques et de la faune sauvage à la DSVBA, a fait un exposé sur la Peste Porcine Africaine, son origine, son impact, les modes de transmission de la maladie, les facteurs de risques. Les journalistes ont appris les méthodes pour faire face à un foyer de Peste porcine africaine, ainsi que les principes de biosécurité, ensemble de mesures préventives et réglementaires pour réduire la propagation et la transmission de maladies. Dans une seconde communication, il a fait l'historique de la PPA, sa première apparition en Côte d'Ivoire en 1996, son évolution jusqu'à sa récente apparition

en 2024, avant de faire le bilan de cette récente crise. La Deuxième journée a été consacrée à une formation sur le rôles et responsabilités du Journaliste en temps de Crise Sanitaire Animale, précisément dans le cas de la Peste Porcine Africaine. Dispensée par Diakité Ibrahim, Directeur de la communication du MIRAH. Cette session a permis aux professionnels des médias d'en savoir plus sur leurs Rôles et Responsabilités dans la sensibilisation face à la crise sanitaire, le Processus de traitement de l'information en situation de crise sanitaire animale, l'influence des médias sur les éleveurs et sur la population. Des jeux pédagogiques, des exercices pratiques pour tester la compréhension des participants ont marqué cet atelier qui a été sanctionné par des recommandations faites par les participants.

Par
Mireille YAPO

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

60 % des maladies infectieuses humaines sont d'origine animale

L'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA) a publié, il y a quelques mois, le tout premier rapport mondial sur la santé animale, intitulé : une propagation des maladies en mutation menace la sécurité alimentaire, le commerce et les écosystèmes.

Ce premier rapport sur la situation mondiale de la santé animale révèle que plusieurs maladies animales atteignent de nouvelles régions à travers le monde, et que la moitié d'entre elles peuvent être transmises aux humains. 60 % des maladies infectieuses humaines sont d'origine animale. Près de la moitié des maladies inscrites sur la liste de l'Organisation Mondiale de Santé Animale signalées entre 2023 et 2005 sont considérées comme présentant un

risque pour la santé humaine, avec un potentiel de transmission zoonotique. En effet, l'élevage reste l'alternative par excellence pour répondre au besoin alimentaire mondiale. Par exemple, les montées de grippe aviaire chez les mammifères ont plus que doublé en 2024 par rapport à 2023, ont augmenté le risque de transmission aux humains, 2,4 milliards de cas humains et 2,2 millions de décès chaque année. La peste des petits ruminants (PPR) et la peste

porcine africaine (PPA) sont aussi à la base de plusieurs pathologies chez l'homme. Les conclusions révèlent aussi que cette montée en puissance des maladies animales est principalement causée par l'inégalité de l'accès aux vaccins pour le bétail dans le monde, les défis financiers et politiques entravant les efforts d'éradication des maladies et la réduction de l'utilisation d'antibiotiques chez les animaux. Le changement climatique, l'augmentation des

échanges commerciaux et la porosité des frontières sont également des facteurs qui influencent la propagation et la prévalence des maladies. Dans son rapport, l'OMSA a recommandé l'investissement pour renforcer les Services vétérinaires nationaux, l'amélioration de la coordination mondiale et régionale, et la mise en place des systèmes de surveillance efficaces. Cela inclut notamment le développement et l'utilisation d'outils diagnostiques avancés

permettant de distinguer les animaux vaccinés de ceux infectés, essentiels pour un suivi précis et une transparence commerciale. Si rien n'est fait, « d'ici 2050, la résistance aux antimicrobiens pourrait entraîner des pertes de bétail menaçant la sécurité alimentaire de deux milliards de personnes et provoquer une perte économique de 100 000 milliards USD si aucune action urgente n'est entreprise », a-t-elle alerté.

Par Sandrine KOUADJO

CÔTE D'IVOIRE / PESTE PORCINE AFRICAINE Voici le point de la situation

La crise sanitaire de la Peste Porcine Africaine (PPA) a frappé plusieurs localités de la Côte d'Ivoire entre 2024 et 2025. Face à la propagation de la maladie, les autorités ivoiriennes ont mis en place un plan de riposte pour la contrer et freiner son évolution.

Deuxième plus grande épizootie, depuis son apparition dans le pays en 1996, la récente crise de la PPA a causé l'abattage de près de 108 000 bêtes. La Direction des services vétérinaires et du Bien-être Animal (DSVBA), lors d'un atelier de formation sur la communication liée aux risques de la PPA destiné aux journalistes, a fait le bilan de ces actions. Cette activité organisée par le Ministère des Ressources animales et Halieutiques, (MIRAH) s'est tenue du 28 au 29 août 2025, à Grand-Bassam, et a bénéficié de l'appui technique et financier de la FAO. Le Directeur des services vétérinaires et du bien-être animal Dr Kallo Vessaly, a expliqué aux participants que la Peste porcine, est une maladie hautement contagieuse qui affecte les porcs qu'ils soient domestiques ou sauvages. Il n'existe ni vaccin, ni traitement contre cette maladie. La seule véritable barrière contre la PPA, reste la prévention par l'application rigoureuse de mesures d'hygiène connues sous le vocable de biosécurité. Ces mesures permettent d'éviter l'introduction du virus dans une exploitation, une zone, ou même dans tout un pays. Cependant lorsque malgré le respect des mesures, le virus parvient à pénétrer dans une exploitation, un second niveau d'intervention s'impose à savoir les mesures de police sanitaire. Celles-ci visent à « éliminer le virus à la source puisqu'aucun traitement n'est disponible. Concrètement à en croire M. Vessaly, elles reposent sur l'abattage et la destruction systématique des porcs infectés et exposés, afin de stopper la circulation du virus ». Même si le virus n'est pas dangereux pour



Dr Kallo Vessaly,
Directeur des services
vétérinaires et du
bien-être animal

l'Homme, la consommation de viande contaminée reste strictement interdite. Cette interdiction vise à protéger la filière porcine, car le virus de la PPA est extrêmement résistant. « Le virus bien qu'il soit petit est très résistant et peut survivre trois ans dans la viande congelée, et plus de 5 mois dans l'eau (...) C'est pour cette raison que l'abattage sanitaire suivie de la destruction des cadavres est la méthode la plus simple », a expliqué Dr Vessaly, dénonçant par exemple l'abattage clandestin de porcs dans une zone sinistrée, et leur commercialisation dans des zones saines, favorisant la propagation du virus. « Il y a des individus qui ont transporté de la viande contaminée dans les VTC et qui ont été interceptée par les Forces de l'ordre (...) celui qui s'adonne à cette pratique est considéré comme un criminel car il détruit le bien des autres et il le fait scientifiquement », a-t-il déclaré, avant de préciser qu'il n'y a que les propriétaires des porcs abattus par les services vétérinaires qui sont indemnisés.

Procédures administratives pour les indemnisations...

Dr Zanan Coulibaly, Chef de service de la santé des ani-

maux aquatiques et de la faune sauvage à la DSVBA, a fait le point des zones sinistrées et des acteurs directement impactés par la récente crise sanitaire de la PPA. « 1405 éleveurs qui ont été sinistrés par les abattages sanitaires engagé à partir du 11 mai 2025 qui ont conduit à l'élimination de plus de 108 000 dans 19 localités impactées, afin de contrôler la propagation de la maladie. Les porcs abattus étaient constitués de 12,46 % de Truies, 14,56 % de Cochettes, 2,28 % de Verrats, 42,54 % de Porcs à l'engraissement et 8,16 % de Porcelets », a-t-il énuméré. Dr Zanan a également détaillé la répartition géographique des abattages

dans les foyers confirmés. Ainsi, la ville de Bouaflé, située dans la Région de la Marahoué a été la plus touchée avec 38,1 % du total national. Elle est suivie de Bingerville avec 19,1 %, de Songon avec 17,1 %, de Port-Bouët avec 15,7 %, d'Azaguié avec 9,5 %. Les 14 autres localités touchées concentrent ensemble les 0,5 % restants de l'effectif national de porcs abattu. Il a précisé qu'en Côte d'Ivoire, l'abattage sanitaire est encadré par la Loi n°2020-995 du 30 décembre 2020 Portant Code de la santé publique vétérinaire et son Décret d'application n°2021-794 du 08 décembre 2021, portant Police Sanitaire

des Animaux qui autorise les services vétérinaires à procéder à cette opération. Parmi les mesures figurent également la décontamination des sites infectés qui a débuté le 30 septembre 2024 avec environ 925 fermes traitées dont une désinfection en cours à Méagui. Il a également énuméré d'autres facteurs de propagation de la maladie tels que le non-respect des mesures de biosécurité, l'abattage clandestin des bêtes, le mouvement non contrôlé d'animaux, l'utilisation des eaux grasses (restes de repas). S'agissant de l'indemnisation, il a indiqué qu'elle est prévue par le décret n°2022-352 du 01 juin 2022 qui établit les modalités d'indemnisation des propriétaires d'animaux lors de l'abattage sanitaire. Dr Zanan a expliqué que l'indemnisation constitue la dernière étape du processus de gestion de la crise sanitaire de la PPA. Elle intervient après l'ensemble des mesures de politiques sanitaires. Cette opération n'est pas immédiate puisqu'elle respecte un certain processus. « Les procédures administratives suivent leur cours pour qu'on puisse aboutir à l'indemnisation », a précisé le Directeur des services vétérinaires et du Bien-être animal. Fort de l'expérience des crises passées et des leçons tirées de chaque épisode sanitaire, Dr Kallo Vessaly a exhorté l'ensemble des éleveurs de porcs à adopter une vigilance accrue.

Par Mireille Yapo



BÉNIN / PÊCHE DU CALAMAR

Une activité secondaire mais prometteuse

Au Bénin, la pêche constitue un pilier de la sécurité alimentaire et des revenus des communautés côtières. Si crevettes et poissons dominent, le calamar, encore peu exploité, suscite néanmoins un intérêt croissant. Son potentiel économique et nutritionnel est réel, mais il exige une gestion durable pour éviter les dérives déjà observées ailleurs dans le Golfe de Guinée.



Les calamars, aussi appelés encornets ou teuthides, regroupent près de 300 espèces. Apparues dès le Jurassique, ces espèces pélagiques vivent seules ou en bancs. Elles possèdent une tête distincte, un manteau et des bras musclés munis de ventouses. Leur taille varie de quelques centimètres à plusieurs mètres. Selon Fidèle Lokossou, secrétaire général du SYNAPEB Bénin, « ils jouent un rôle essentiel dans la chaîne alimentaire océanique et représentent une ressource comestible majeure

pour l'homme ». Certaines espèces, comme le calmar commun (*Loligo vulgaris*), sont très prisées en raison de leur croissance rapide et de leur forte proliférance. L'on retrouve le calamar surtout « dans les eaux marines côtières de Cotonou, Grand-Popo et Sèmè-Podji, où opèrent les pirogues artisanales et certains chalutiers, principalement lors des saisons d'upwellings », affirme

Fidèle Lokossou. Pour les communautés côtières, les captures locales, bien que modestes et irrégulières, constituent néanmoins une source importante de revenus et de protéines animales. Le secrétaire général du SYNAPEB Bénin souligne que « la majeure partie de la consommation de calamar au Bénin provient encore des importations ».

Méthodes et durabilité

Actuellement, les techniques de pêche utilisées sont variées : les filets maillants de fond et la senne de plage capturent parfois des calamars par accident, tandis que le chalutage industriel, très destructeur, prélève cette ressource en association avec

d'autres espèces. En revanche, la pêche au lamparo et à la ligne, plus sélective et respectueuse de l'environnement, reste encore marginale. Face à ces défis, plusieurs stratégies apparaissent indispensables. D'après Fidèle Lokossou, « un meilleur contrôle de la pêche et l'instauration de périodes de repos biologique adaptées sont des conditions essentielles ». De plus, la valorisation locale par le séchage, le fumage ou la congélation permettrait d'accroître la valeur ajoutée et de renforcer le rôle des maraîchères. Enfin, le suivi des stocks, l'adaptation aux cycles biologiques et la coopération régionale restent incontournables, car le calamar est une ressource migratoire. Ainsi, encore secondaire, la pêche du calamar au Bénin pourrait devenir une véritable opportunité économique et alimentaire. Cependant, pour y parvenir, elle doit être encadrée par une gestion durable et équitable, conciliant exploitation, protection des écosystèmes et sécurité alimentaire des populations côtières.

Source : le rural.be

AFRIQUE DU SUD

La fièvre aphteuse fait grimper le prix de la viande

La Chambre de commerce agricole d'Afrique du Sud (Agbiz) s'inquiète de l'inflation continue des prix de la viande rouge que connaît le pays depuis bientôt 18 mois, dans une note officielle.

Cette augmentation a un impact direct sur le prix des autres denrées alimentaires à la consommation qui a connu un bond de 5,5 % en juillet 2025, contre 4,7 % en juin, selon l'Agbiz. « Les données publiées ce matin par Statistics South Africa montrent que l'inflation des prix des denrées alimentaires à la consommation a atteint son plus haut niveau en 18 mois, à 5,5 % en juillet 2025, contre 4,7 % en juin, principalement soutenue par la



hause continue des prix de la viande et des légumes », a indiqué la Chambre de commerce. Cette inflation observée est due à deux facteurs notamment la restriction temporaire des im-

portations de produits avicoles en provenance du Brésil, ainsi que la récente épidémie de fièvre aphteuse, ce qui a suscité des inquiétudes quant à l'approvisionnement en viande rouge et

des achats de panique. « De plus, en cas d'épidémie, l'Afrique du Sud est temporairement privée de certains marchés d'exportation, ce qui, au fil du temps, augmente l'offre de viande rouge

sur le marché local », indique la note. Cependant, l'Agbiz rassure les populations quant à une amélioration des prix des denrées alimentaires dans les mois à venir car les prix devraient connaître un ralentissement. « L'abattage a repris dans les principaux parcs d'engraissement, et nous continuons de penser que les prix de la viande rouge pourraient baisser, ce qui devrait se refléter dans les chiffres de l'inflation des prochains mois », précise la note. Selon le Red Meat Industry Services (RMIS), à l'horizon 2025, les volumes de consommation intérieure devraient atteindre 728 000 tonnes, parallèlement les volumes de production de bœuf devrait avoisiner les 764 000 tonnes.

Par MYNA

KENYA

Les vétérinaires exigent l'interdiction du commerce des peaux d'ânes

La Kenya Veterinary Association (KVA) a lancé un appel solennel au gouvernement pour interdire totalement l'abattage des ânes destinés au commerce des peaux.

Cette pratique, alimentée par une forte demande internationale, a provoqué une chute dramatique du cheptel : entre 2016 et 2019, la population d'ânes au Kenya a diminué de près de 40 %. Pour les vétérinaires, la question dépasse le cadre sanitaire : elle concerne aussi le bien-être animal, la justice sociale et la sécurité économique des communautés rurales.

Les ânes, piliers de la vie rurale

Dans les zones arides et semi-arides, les ânes jouent un rôle vital. Ils assurent le transport de l'eau, du bois et des denrées alimentaires, devenant la



« colonne vertébrale » silencieuse de l'économie familiale. Leur disparition entraîne : ·une augmentation du travail des femmes et des enfants, contraints de parcourir de longues distances à pied ; ·une perte de revenus pour les ménages qui dépendent du transport par ânes ;

·une fragilisation de la résilience communautaire face aux crises climatiques et économiques.

Un commerce destructeur

Ce marché est principalement alimenté par la demande internationale de gélatine d'âne,

connue sous le nom d'ejiao, très prisée en Asie. Si quelques intermédiaires en tirent profit, les coûts sociaux et économiques pour les familles rurales sont immenses : vols d'ânes, tensions sociales et perte de moyens de subsistance.

La position ferme des vétérinaires

La KVA a adopté une motion claire en trois points :

1. Protéger le bien-être animal : stopper des pratiques d'abattage souvent cruelles et non conformes.
2. Préserver l'économie rurale : garantir aux familles un accès durable à ce moyen de transport vital.
3. Sauvegarder l'identité culturelle : les ânes sont profondément enracinés dans les traditions et modes de vie kenyan.

« Un foyer sans âne est un foyer fragilisé. Ces animaux sont la clé de la survie quotidienne dans de nombreuses régions », a déclaré un membre de la KVA.

Une question africaine

Le problème n'est pas propre au Kenya. Dans d'autres pays africains (Éthiopie, Niger, Burkina Faso), la filière des peaux d'ânes a provoqué des crises similaires. Plusieurs gouvernements ont déjà pris des mesures restrictives. La décision attendue du Kenya pourrait renforcer une dynamique continentale et envoyer un signal fort : protéger les ânes, c'est protéger les communautés rurales africaines. L'appel de la KVA dépasse la seule sphère vétérinaire. Il interpelle l'ensemble des décideurs africains sur le choix à faire entre un commerce lucratif à court terme et la préservation durable d'un animal vital pour les populations les plus vulnérables. Pour l'Afrique, la protection des ânes n'est pas seulement une question de bien-être animal, mais un enjeu de sécurité alimentaire, sociale et culturelle.

Source :
AfricaVet

ÉLEVAGE AU NIGÉRIA

Révélations sur le développement du secteur

Un expert nigérian, en matière d'élevage, a averti que le fait d'ignorer les normes culturelles, les rôles de genre et la dynamique du pouvoir au sein des ménages pourrait rendre les politiques de développement de l'élevage inefficaces, aggraver les inégalités et agraver l'insécurité alimentaire.

Le Dr Junaidu Maina, vétérinaire et directeur général de JM Global Associates Ltd, a lancé cet avertissement dans une publication Facebook où il a réfléchi à quatre décennies d'expérience dans le secteur. Selon lui, certains des plus grands échecs politiques du Nigéria en matière de développement de l'élevage ne sont pas dus à un manque de connaissances, mais aux « inconnues connues que nous

choisissons d'ignorer » et aux facteurs sociaux et économiques invisibles qui déterminent qui possède réellement le bétail, qui prend les décisions et qui bénéficie des interventions. Se souvenant de l'épidémie de peste bovine des années 1980, le Dr Maina a déclaré que la dévastation avait appris aux éleveurs la valeur de la vaccination après que le vaccin contre la peste bovine à base de culture tissulaire ait éradiqué la maladie et renforcé la confiance dans les services vétérinaires.

De nombreux éleveurs, a-t-il noté, sont même devenus les champions des programmes de vaccination humaine. Il a toutefois averti que cet héritage est en train d'être miné par les sentiments anti-vaccination, laissant l'Afrique vulnérable aux maladies du bétail qui causent déjà plus de 20 pour cent des pertes de production annuelles. « Une action rapide est essentielle pour restaurer la confiance du public dans la



vaccination, réduire l'utilisation des antimicrobiens et prévenir les pertes économiques », a-t-il souligné. Dr Maina a également critiqué les politiques fondées sur des malentendus, citant un État nigérian qui a interdit le pâturage en plein air en 2017 au profit de l'élevage en ranch, un modèle qui, selon lui, a été présenté à tort comme une « meilleure pratique mondiale ». La loi, a-t-il soutenu, criminalise le

pastoralisme et déclenche des conflits prolongés. Il a également souligné comment la dynamique familiale fausse souvent la propriété du bétail. Dans les familles polygames, les épouses peuvent posséder et gérer le bétail discrètement, mais des acteurs extérieurs supposent que le mari contrôle le troupeau. Cela, a-t-il déclaré, crée des interventions défectueuses où les responsabilités en matière de coûts et

d'avantages ne sont pas claires. Lors de l'épidémie de grippe aviaire de 2006 au Nigéria, les programmes d'indemnisation ont révélé un autre défi caché : de nombreuses fermes avicoles appartenait à des femmes, mais les paiements étaient versés à leurs maris en raison de restrictions culturelles et financières. « Les véritables propriétaires de troupeaux sont restés invisibles et non rémunérés », se souvient Maina, reliant le problème aux barrières systémiques contre les femmes dans l'agriculture. À l'avenir, le Dr Maina a exhorté les décideurs politiques à adopter les services financiers numériques, la télémédecine pour le bétail et les innovations inclusives en matière de genre. « La productivité du bétail ne concerne pas seulement les animaux ; il s'agit d'équité, de résilience et de sécurité alimentaire pour des millions de personnes », a-t-il déclaré.

Source : Agronigeria

GRIPPE AVIAIRE, ELEVAGE INTENSIF, CLIMAT Pourquoi le prix des œufs flambe aux États-Unis

Depuis quelques mois, le prix des œufs flambe aux États-Unis. En cause, une épidémie de grippe aviaire qui décime les élevages américains. Mais derrière cette crise qui pèse lourd sur le portefeuille des consommateurs déjà affectés par l'inflation, certains experts pointent les conditions de production et les effets de la hausse des températures sur le développement du virus.



Aux Etats-Unis, le prix des œufs a augmenté de 53% en seulement un an, selon le Bureau américain des statistiques du travail. En moyenne, une boîte de douze œufs de catégorie A coûtait en janvier dernier 4,95 dollars, contre 2,52 dollars un an plus tôt. Un prix record qui devrait continuer de croître si l'on en croit les prévisions du ministère de l'Agriculture. Ce dernier envisage une nouvelle hausse pouvant aller jusqu'à 40% en 2025. Craignant une dégradation de la situation, les consommateurs américains, qui mangent en moyenne 5 œufs par semaine et par habitant, se sont rués

dans les supermarchés, poussant certains distributeurs comme Costco à instaurer des quotas d'achat. Derrière cette "eggflation" se cachent les impacts de la grippe aviaire H5N1 qui fait des ravages aux Etats-Unis depuis 2022. Pour contenir la maladie, plus de 160 millions de volailles ont été abattues durant les trois dernières années, dont 14 millions de poules pondeuses rien que sur le mois de janvier 2025, avec des conséquences directes sur les stocks d'œufs. Ceux-ci seraient actuellement environ 15% infé-

rieurs à la moyenne de ces cinq dernières années. Face à l'ampleur de l'épidémie, les conditions de production sont pointées du doigt. Les foyers se seraient ainsi principalement déclarés dans des élevages de type industriel, où les poules vivent dans des cages très proches les unes des autres. Une configuration qui favorise l'émergence et la propagation d'épidémie. Mais la taille des élevages pose aussi problème. En février dernier, le virus a par exemple été détecté dans une ferme située dans l'Ohio, comptant plus de 3 mil-

lions de poules pondeuses. Afin de limiter les risques, l'ensemble du cheptel a dû être abattu comme le prévoit la réglementation fédérale. Le changement climatique joue également un rôle dans le développement de la grippe aviaire. "Il est de plus en plus évident que le changement climatique accélère la propagation mondiale et l'émergence de nouveaux variants du virus H5N1", expliquent Nitish Bodhoo et Shayan Sharif, deux chercheurs en immunologie à l'université de Guelph, au Canada, dans un article publié

par The Conversation. La hausse des températures bouleverse en effet les périodes et les voies de migration des oiseaux sauvages. Porteurs de virus, leur présence prolongée, même en hiver, peut favoriser la transmission de pathologies aux animaux d'élevage.

Aux Etats-Unis, il faudra du temps pour que la crise se stabilise. Expana, un organisme de suivi des matières premières, estime à un an le temps nécessaire à la consolidation des cheptels et, in fine, à la baisse des prix. Le gouvernement américain a récemment déclaré investir 1 milliard de dollars pour aider les producteurs à faire face à l'épidémie. Il s'est également dit prêt à se tourner vers l'importation pour réduire la pénurie d'œufs. En France, où la grippe aviaire a également sévi, la situation serait pour l'instant plus rassurante. Grâce à une campagne de vaccination des volailles menée en 2024, le pays serait davantage protégé face à une éventuelle pénurie d'œufs.

Source : novethic

FRANCE / DERMATOSE Le gouvernement réaffirme sa stratégie d'abattage total

Deux mois après l'apparition de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) dans des troupeaux bovins en Savoie, le ministère de l'Agriculture a maintenu sa stratégie combinant la vaccination et l'abattage total des foyers, bien que celui-ci ait de nouveau été contesté lors du parlement sanitaire réuni jeudi.

Le conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale, instance de consultation composée des syndicats agricoles, vétérinaires et scientifiques spécialistes, surnommé le parlement sanitaire, s'est réuni sous la présidence de la ministre Annie Genevard le 28 août.

90 % de vaccination en zone réglementée

A ce jour, 77 foyers ont été recensés dans 45 élevages (32 en Savoie, 44 en Haute-Savoie et un dans l'Ain détecté la semaine dernière), 1.718 animaux ont été abattus et plus de 220.000 vaccinés, soit plus de 90% des animaux de la zone réglementée, où les mouvements d'animaux sont aussi restreints. La zone de vaccination a été étendue avec le foyer détecté dans l'Ain (263.000 animaux) et le conseil a aussi voté jeudi son extension à la Corse, proche de la Sardaigne où des premiers cas avaient été détectés avant l'arrivée du virus en France. La « nette décrue » des cas ces dernières semaines « témoigne de l'efficacité des mesures mises en œuvre sur le terrain et si les mesures de lutte continuent d'être appliquées avec rigueur par tous les acteurs sur le terrain, une éradication rapide de la DNC est possible », indique le ministère dans un communiqué. « Certains syndicats agricoles ne partagent pas complètement la stratégie d'abattage total, c'est l'un des points d'achoppement, mais pour autant, l'ensemble des syndicats sont alignés sur la stratégie d'éradication », a précisé le ministère lors d'un échange avec des journalistes. La Coordination rurale et la Confédération paysanne sont opposées aux abattages totaux quand l'alliance FNSEA-JA les soutient. « On nous accuse de retarder l'éradication en bloquant un abattage (à Faverges en Haute-Savoie) mais c'est du chantage (...) Il n'y unanimité sur l'objectif d'éradication que car nous souhaitons mettre fin aux mesures disproportionnées subies par les éleveurs et qu'on nous a imposées au conseil précédent », dénonce Stéphane Galais, porte-parole de la Confédération paysanne auprès de l'AFP. « Nous souhaitons après cette crise instaurer un autre mode de consultation, une vraie réflexion collective sur les stratégies sanitaires », ajoute-t-il.

Le ministère a ajouté travailler à la question de la descente des alpages à l'approche des baisses de températures, les mouvements d'animaux étant restreints, avec « une réponse dans les prochains jours ». A ce jour, 42 éleveurs ont reçu des avances d'indemnisations pour un montant de 2,4 millions d'euros. Interrogé sur les aides aux éleveurs qui ne peuvent exporter leurs veaux, le ministère a indiqué que la phase « économique » de gestion de la maladie aurait lieu « dans un second temps ».

Source : Agri Mutuel



SOCIÉTÉ EDITRICE:
 MOAHE COMMUNICATION
 Tel: +225 27 22 23 87 66
 Cel: +225 05 06 91 97 36

moahecommunication@gmail.com

SIÈGE SOCIAL:
 Abidjan Cocody Angré 7e
 Tranche îlot M 1001 logements

GÉRANT & DIRECTEUR
 DE PUBLICATION:
 Charles Lambert TRA BI
 +225 07 07 87 98 43
 +225 01 01 04 50 00

DIRECTEUR
 DES RÉDACtIOnS:
 OUATTARA Dit Vali
 +225 07 07 20 44 47

RÉDACTEUR EN CHEF:
 André SELFOUR
 +225 07 77 00 77 16

SERVICE COMMERCIAL:
 +225 01 52 83 72 72

MAQUETTISTE:
 Consty HENNEKA
 hennekaco@gmail.com

RÉCÉPISSÉ DU PROCUREUR
 DE LA RÉPUBLIQUE:
 N° 021 du 1er août 2024

TIRAGE: 1500 exemplaires

IMPRESSION:
 HOODA GRAPHICS



REPOS BIOLOGIQUE 2025

Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques instaure un repos biologique afin de préserver durablement nos précieuses ressources marines.

DATES A RETENIR

PÊCHE ARTISANALE

DU 1ER AU 31 JUILLET

PÊCHE SEMI-INDUSTRIELLE

ET INDUSTRIELLE

DU 1ER JUILLET AU 31 AOÛT

PÊCHE CONTINENTALE

UNE APPROCHE CITOYENNE
ET VOLONTAIRE EST
RECOMMANDÉE